

statue souverainement, et il parcourt ainsi la presque totalité des services administratifs. Or, le ministre, c'est le député, et le député, c'est le parti politique. L'administration et les citoyens subissent donc le joug des partis et de leurs passions. Le Conseil d'État n'a qu'une juridiction contentieuse limitée. Sans doute, en matière financière, la cour des comptes peut se refuser à l'enregistrement pur et simple des arrêtés ministériels, mais le ministre peut en ordonner l'enregistrement sous réserves, et quand il se présente au parlement, il ne lui est pas difficile d'obtenir un bill de *glorification*.

Aussi les abus grossissent peu à peu. Un nouvel impôt est-il voté? Voulez-vous qu'il rapporte, murmurent les gens d'expérience, fermez l'oreille aux recommandations des députés. L'enquête sur la situation des chemins de fer montre les stationnements imposés aux trains express, grâce aux exigences de certains membres du parlement. Il y a mieux : si on allait consulter les livres de certains banquiers d'émissions, on verrait que la fonction de député facilite singulièrement l'escompte des effets de commerce ; et parmi ces effets ainsi escomptés, on pourrait en trouver qui dorment, silencieusement ensevelis aux comptes qu'on appelle *en souffrance*, mais qu'on devrait plutôt appeler *comptes non exigibles*. Enfin il y a des communes où les employés de l'octroi, véritables sattes-littes de leurs protecteurs, laissent passer les marchandises des frères et amis, et rétablissent l'équilibre du budget municipal en appesantissant la main sur les ballots de leurs adversaires.

De tous ces maux, quelle est la cause? Avec franchise et perspicacité, M. Minghetti les fait dériver du régime parlementaire, parce qu'il est nécessairement un régime de parti. Peu ou beaucoup, toutes les puissances européennes qui croient au parlementarisme souffrent de ces désordres. L'Italie plus qu'une autre y est exposée, en raison des révolutions qui ont constitué son unité. Les partis ont trouvé dans la plupart des provinces une administration formée à l'obéissance passive par le pouvoir absolu, et ils ont substitué à l'ancien leur propre despotisme. Mais cette maladie n'a-t-elle pas ses remèdes? Successivement l'auteur examine s'il serait possible de supprimer les partis dans un gouvernement bien ordonné, ou si, au contraire, leur influence n'est pas légitime, et s'il convient